



# Les échos

Du Conseil  
d'arrondissement  
du 13 mars 2024



## Création d'une « maison des femmes »

### CRÉATION D'UNE « MAISON DES FEMMES »

La Ville de Lyon soutient financièrement la création d'une Maison des femmes, à l'hôpital Édouard Herriot. Elle proposera aux femmes victimes de violences un lieu de soin, un lieu d'accompagnement avec une prise en charge globale, médicale, psychologique, mais aussi sociale et juridique.

Présentation du rapport sur « l'attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 € aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une « Maison des femmes » au sein de l'hôpital Édouard Herriot, par Marie-Agnès Cabot, Conseillère à la santé, lors du Conseil d'arrondissement du 4<sup>ème</sup> du 13 mars 2024.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4<sup>ème</sup> du 13 mars 2024](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 15 mai 2024, à 18h45. Il sera précédé d'un CICA sur le thème de la végétalisation, à 17h30.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4<sup>ème</sup>](#)

**MARIE-AGNÈS CABOT, rapporteur :**

« J'aime bien ce mois de mars 2024 qui a vu, en plus de tous les événements autour du 8 mars, l'interruption volontaire de grossesse entrer dans la Constitution. Et en tant que sage-femme, je ne vais pas boudier mon plaisir, même si n'est pas encore parfait, notamment concernant la faisabilité. Il faudra du personnel et du personnel dévoué, à l'écoute et bienveillant.

Cette délibération parle de la création d'une maison des femmes, vous comprendrez donc le lien. Cette maison qui sera située au sein de l'hôpital Édouard-Herriot sera là pour proposer aux femmes victimes de violences un lieu de soin, un lieu d'accompagnement avec une prise en charge globale, médicale, psychologique, mais aussi sociale et juridique.

Tout a été dit dans cette délibération. Monsieur le Maire, je suis très fier que la Ville de Lyon porte ce beau projet à hauteur de 90 000 €, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, les Hospices Civils et la Fondation Hospices Civils.

Elle devrait voir le jour en fin d'année. Merci pour elle.

**NADÈGE BORRON, adjointe :**

Monsieur le Maire, chers collègues, Lyon en Commun accueille cette délibération non sans émotion, d'autant plus en cette période du mois de mars, mois des luttes contre les violences faites aux femmes, et qui a de plus vu cette année une de leurs libertés reconnue et désormais garantie par la Constitution. Enfin !

Nous le savons, depuis plusieurs années, les femmes libèrent leur parole, non sans écueil, étant si peu ou pas écoutées, entendues ou crues. Cette maison des femmes au sein de l'hôpital Édouard Herriot sera un maillon essentiel pour qu'elles puissent être entendues et accompagnées médicalement, psychologiquement, juridiquement et administrativement.

Cette maison des femmes permettra certainement de sauver des vies ; et je l'espère. Elle est nécessaire, car encore aujourd'hui, trop de femmes subissent des violences sexistes et/ou sexuelles. Je rappelle que 123 femmes sont décédées en 2023 en France sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon.

Nous nous félicitons donc de voir notre majorité s'engager concrètement avec cette maison des femmes qui a déjà prouvé son efficacité en Île-de-France. Lyon en Commun est fier de faire partie de cette majorité qui soutient la création de ce lieu destiné à protéger les femmes. Restons cependant encore et toujours mobilisés pour le droit des femmes et de toutes les femmes.

Je citerai madame Simone De Beauvoir pour illustrer l'importance de rester mobilisés, car nous pouvons malheureusement nous en rendre compte dans un grand nombre de pays dans le monde : « *Rien n'est jamais définitivement acquis. Il suffit d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez rester vigilantes.* » ; et sans vouloir trahir madame De Beauvoir, j'ajouterai que nous devons rester vigilants toutes et tous, car la lutte doit être bien sûr commune. Lyon en Commun votera bien évidemment favorablement cette délibération. Je vous remercie.»

Rapport adopté à l'unanimité.